

CONSEIL MUNICIPAL du : Samedi 7 janvier 2012.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Pascal GROULT, José HENRI, Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Jean-Paul MALVOISIN.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET.

Pouvoirs : Isabelle TINEL à Jean-Marc MOGLIA
Eric LENFANT à Corinne ROBBE

Absents excusés : Eric DURAND

Secrétaire de Séance : Mme Denise VARD.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Projet d'A.P.S et de demande de subventions pour la construction d'un restaurant scolaire, d'un centre de loisirs et d'ateliers municipaux.
- 2°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le samedi 7 janvier 2012 à 9h, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Projet d'A.P.S et de demande de subventions pour la construction d'un restaurant scolaire, d'un centre de loisirs et d'ateliers municipaux.

Monsieur le Maire expose,

La Commune d'Andé a décidé d'engager le projet de construction d'un Restaurant scolaire, d'un centre de loisirs et d'ateliers municipaux.

Aussi la Commune, assistée par EAD, a choisi le Monsieur Claude COUILLARD en qualité de mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui nous a soumis pour l'approbation l'Avant Projet Sommaire du projet.

Avec une SHON d'environ 721 m² pour le centre de loisirs et le restaurant scolaire et 166 m² pour les ateliers municipaux, le montant total des travaux est estimé par la maîtrise d'œuvre à 1 356 000,00 € HT.

Il est à noter d'emblée que cet équipement sera conforme à la RT 2012, correspondant approximativement au niveau de performance énergétique BBC de la RT 2005.

En conséquence, en y ajoutant la maîtrise d'œuvre, les autres dépenses, les provisions imprévues et l'AMO, le coût d'objectif prévisionnel de cette opération (toutes dépenses intégrées) est arrêté à 1 859 100,00 € HT, soit avec une T.V.A. à 19,60 %, un coût de 2 223 484,00 € TTC.

Cette opération reste toutefois conditionnée à l'obtention de subventions de l'Etat, du Conseil Général, et de la Caisse d'Allocation Familiales.

Le Conseil Municipal après débat sur le surcoût présenté et l'emplacement des ateliers municipaux :

- ✓ Approuve l'Avant Projet Sommaire du projet de restructuration et l'extension du groupe scolaire établi par le maître d'œuvre à hauteur de 1 356 000,00 € HT ; sous réserve de prise en compte des observations formulées dans le rapport d'analyse établi par EAD.
- ✓ Approuve le coût d'objectif prévisionnel de cette opération arrêté à 1 859 100,00 € HT, soit avec une T.V.A. à 19,60 %, un coût de 2 223 484,00 € TTC;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions de l'Etat, du Conseil Général, et de la Caisse d'Allocations Familiales sur la base du plan de financement établi par EAD ;

Délibération votée à la majorité :

12 voix favorables, 1 voix contre, 1 abstention

2. Questions diverses.

- Monsieur JOLY signale que suite à la tempête, il est urgent de remplacer le vitrage dans la pièce du haut du centre scolaire. Le Conseil Municipal l'autorise au remplacement et cela sans attendre le vote du budget.
- Monsieur MORENNE souligne son inquiétude par l'afflux de véhicules supplémentaires du lotissement le Grand Bois.
Monsieur le Maire le rassure en lui confirmant que l'axe d'entrée sortie sur la route d'Herqueville a bien été pris en compte par le lotisseur et que le tracé apparaîtra lors du dépôt du permis de construire de la 2^{ème} tranche.

Clôture :

La séance est levée le samedi 7 janvier 2012, à 11h15.

CONSEIL MUNICIPAL du : Mardi 7 février 2012.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Eric DURAND, Pascal GROULT, José HENRI, Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET.

Absente ayant donné pouvoir : Mme Isabelle TINEL à M. Miguel MORENNE

Secrétaire de Séance : M. Lionel LEGRIX.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Délibération, avant vote du budget, pour le paiement d'une dépense d'investissement.
- 2°: Travaux du SAS au CAC.
- 3°: Prévision de la rentrée scolaire.
- 4°: Conventions : Voirie pour les travaux place du CAC, Convention 2012 petits aménagements de voirie, fonds de concours pour la sécurisation route de Muids, GRDF pour le lotissement des Grands Bois, fonds de concours pour les travaux du CAC
- 5°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le mardi 7 février 2012 à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Délibération avant vote du budget pour le paiement des dépenses d'investissement (statue de Saint Antoine).

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la facture, concernant la restauration de la Statue de « Saint Antoine », arrivée en Mairie le 21/01/2012. S'agissant d'une petite entreprise, il propose de régler cette facture dans les meilleurs délais et avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal autorise le règlement d'un montant de 3 348,80 € TTC, concernant la restauration du « Saint Antoine tenant l'Enfant », en plâtre peint, conservé dans l'église d'Andé, auprès de l'entreprise JAUNE CADIUM SARL.

Délibération votée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'encaisser le chèque de 1400€, de l'Association Les Amis de Notre-Dame d'Andé, représentant leur donation pour la restauration du « Saint Antoine tenant l'Enfant ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à encaisser le chèque de 1400 €, de l'Association Les Amis de Notre-Dame d'Andé.

2. Travaux du SAS au CAC.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un SAS d'entrée à la grande salle du C.A.C accédant directement au parking de la salle.

Pour le soubassement (maçonnerie) deux devis sont proposés, hors taxes :

- a) Entreprise CAREME = 4 730,36 € ; b) entreprise MJF = 4 788,50 €.

Pour la véranda deux devis sont proposés, hors taxes :

- a) Entreprise FRANCOVILLE = 15 500,00 € ; b) Entreprise VERANDAHLIA 13 514,21 €.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CAREME pour le soubassement et l'entreprise VERANDAHLIA pour la véranda. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération votée à l'unanimité.

3. Prévision de la rentrée scolaire.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que l'éducation nationale projette de fermer une classe à l'école d'Andé pour la rentrée 2012-2013. La décision sera arrêtée vers la mi-février.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faudrait 15 enfants supplémentaires à l'effectif prévisionnel qui est de pour l'instant de 147 enfants pour la rentrée 2012-2013.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis contre la fermeture d'une classe à l'école d'Andé pour la rentrée 2012-2013, notamment en raison du lotissement en cours.

Délibération votée à l'unanimité.

4. Conventions : Voirie pour les travaux place du CAC ; Convention 2012 petits aménagements de voirie ; Fonds de concours pour la sécurisation route de Muids ; GRDF pour le lotissement des Grands Bois ; Fonds de concours pour les travaux du CAC.

4.1 Convention voirie pour les travaux Place du CAC et Sente des Ecoliers

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, le projet d'aménagement de la Place du CAC et de la Sente des Ecoliers. Pour réaliser les aménagements, Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il y a une co-maîtrise d'ouvrage avec groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la Commune d'Andé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec groupement de Commande entre la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la Commune d'Andé.

Monsieur Le Maire précise que les travaux débuteront le 20 février et se termineront vers le 6 avril. Une réunion de chantier se tiendra en mairie tous les mercredis matin.

4.2 Convention pour les travaux de dissimulation du réseau France-Télécom pour la Rue des Ecoles à ANDE.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de voiries et de l'aménagement de la place du C.A.C, il y a lieu de signer une convention avec France Télécom pour l'enfouissement du réseau téléphonique.

Une convention a été proposée par France Télécom, la conduite des travaux sera assurée par la CASE. Le contrôle du devis a été fait en collaboration avec le SIEGE.

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que le montant de l'enfouissement du réseau France Télécom, pour la Rue des Ecoles (Place du CAC) est de 7031,20€ TTC.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le devis et la convention avec France Télécom.

4.3 Convention 2012 petits aménagements de voirie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 26 janvier 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine Eure a arrêté les modalités de financement et de réalisation de petits aménagements sur la voirie communale pour un montant de 20 000 € HT, maximum.

Il convient de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure afin de déterminer les modalités techniques et financières relative à la co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et la CASE, en vue de réaliser ces travaux de petits aménagements sur voirie communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de petits aménagements sur la voirie communale avec la CASE.

4.4 Fonds de concours pour la sécurisation route de Muids

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux résultats des comptages et mesures de vitesse effectuées Route de Muids, il y a lieu de sécuriser le croisement de la Route de Muids avec la Sente aux Blés et la Rue des Prunus.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'installer deux plateaux surélevés et un radar pédagogique, et de faire une demande de fonds de concours auprès de la CASE, sur les amendes de police.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à effectuer une demande de fonds de concours à la CASE, pour la sécurisation de la Route de Muids.

4.5 Convention GRDF pour le lotissement des Grands Bois

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Grands Bois, GRDF envisage une extension du gaz dans la Rue des Mimosas.

Monsieur Le Maire explique que la Commune d'Andé doit signer la convention autorisant GRDF à effectuer les travaux, car une partie de cette extension se situe dans le domaine privé communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

4.6 Fonds de concours pour les travaux du CAC

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation de la salle du CAC, la Communauté d'agglomération Seine Eure a attribué un fonds de concours dont la participation financière s'élève à 22 288 €.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention de financement avec la CASE, pour recevoir le fonds de concours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de financement avec la CASE, portant l'attribution d'un fonds de concours pour la rénovation de la salle du CAC.

5. Questions diverses.

5.1 Opération Berges Saines.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une opération Berges Saines est lancée par l'association « Seine en partage », avec le concours de l'association « l'APURE ». Elle se déroulera le samedi 31 mars 2012, à partir de 9h00, sur les berges des communes riveraines de la Seine.

Cette vaste opération, organisée à l'occasion de la semaine du développement durable (1er au 7 avril) a pour objectifs de :

- Sensibiliser l'opinion publique sur l'exigence de lutter contre toutes les formes de pollution.
- Permettre à tous les habitants des communes riveraines de la Seine de mieux se réapproprier leur fleuve et ses rives.
- Mobiliser toutes les bonnes volontés, au cours d'une journée festive, en les faisant participer au nettoyage des berges.

L'association « l'APURE » prendra contact avec l'école pour s'assurer de sa participation.

5.2 Cession de terrain Rue du Moulin.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau propriétaire de la pointe de la Rue du Moulin (coté Herqueville) serait favorable à une cession à la commune, pour sécuriser ce carrefour.

5.3 Cession Route Nationale.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Penalva est favorable à la cession d'une bande de terrain d'un mètre permettant l'élargissement des trottoirs Route Nationale. Le géomètre est passé pour les relevés et le bornage.

5.4 Nuisances sonores route d'Herqueville.

Monsieur Malvoisin réitère sa demande d'une atténuation des nuisances sonores Route d'Herqueville. Monsieur Le Maire lui indique que des contacts ont été pris avec l'entreprise, qui a été sensibilisée au problème, et va entreprendre des travaux.

5.5 Eclairage public.

Monsieur Le Maire souhaite qu'un groupe de travail étudie la possibilité de réduire les coûts de l'éclairage public. Il indique que le SIEGE peut être sollicité pour ses compétences. Mme Françoise GERMAINE et MM Eric DURAND, Jacques JOLY et Miguel MORENNE constitueront ce groupe de travail.

Clôture :

La séance est levée le mardi 7 février 2012, à 23H30.

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 2 avril 2012.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, José HENRI, Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN, Pascal GROULT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Isabelle TINEL.

Absents excusés :

M. Sylvie LEBRET, ayant donné pouvoir à Jean LE GOFF.

M. Eric DURAND, ayant donné pouvoir à Miguel MORENNE.

Secrétaire de Séance : M. Miguel MORENNE.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Compte administratif 2011.
- 2°: Compte de gestion 2011.
- 3°: Affectation des résultats 2011.
- 4°: Budget primitif 2012.
- 5°: Vote des taux d'imposition 2012.
- 6°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 02 avril 2012, à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Compte Administratif 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2011 (C.A.) :

Fonctionnement	Chapitre	Nom	C.A.	Budget 2011
Recettes	013	Atténuation de charges	7 409,97	
	042	Opération d'ordre	971,67	972
	70	Produits des services	81 204,20	72 300
	73	Impôts et taxes	356 617,00	317 323
	74	Dotations et participations	132 318,86	130 669
	75	Autres produits gestion courante	21 365,20	25 900
	76	Produits financiers		
	77	Produits exceptionnels	1 836,64	2 800
	78	reprises provisions ou amortiss.		
	002	Excédent reporté	170 189,70	170 189
		Total recettes	771 913,24	720 153
Dépenses	011	Charges à caractère général	182 562,87	305 830
	012	Charges de personnel	267 685,64	267 700
	014	Atténuation de produits		
	042	Transfert entre section	18 782,00	18 782
	65	Autres charges gestion courante	97 457,31	101 176
	66	Charges financières	17 353,64	17 354
	67	Charges exceptionnelles	8 555,72	9 311
	23	Virement section d'investissement		-
		Total dépenses	592 397,18	720 153

Excédent fonctionnement 2011

179 516,06

Investissement	Chapitre	Nom	C.A.	Budget 2011
Recettes	001	Excédent Investissement reporté	88 434,85	88 435
	040	Opération d'ordre	18 782,00	18 782
	10	Dotations fonds divers, réserves	9 128,00	17 238
	13	Subventions d'investissements	31 582,00	32 925
	16	emprunts et dettes assimilées	74,60	143 012
	Total recettes			148 001,45
Dépenses	001	Déficit reporté		
	040	Opération d'ordre	971,67	972
	16	Remboursement d'emprunts	45 853,36	45 855
	204	Subventions équipements SIEGE	27 044,06	31 283
	21	Opérations d'équipement	44 401,67	222 282
	Total dépenses			118 270,76

Excédent d'investissement 2011	29 730,69
---------------------------------------	------------------

Conformément à la règle, Monsieur le Maire quitte la salle, et M. LEGRIX fait passer au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2011, tel qu'il vient d'être présenté ci-dessus.

2. Compte de gestion 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2011 à l'identique du compte administratif 2011.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2011.

3. Affectation du résultat 2011.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Excédent fonctionnement 2011 :	179 516,06
Virement à la section d'investissements :	0,00
Affectation à l'excédent reporté :	179 516,06

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2011.

4. Budget primitif 2012

Monsieur Lionel LEGRIX, 1^{er} Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le budget 2012 :

Fonctionnement	Chapitre	Nom	Budget 2012
Recettes	013	Atténuation de charges	4 700
	042	Opération d'ordre	
	70	Produits des services	76 108
	73	Impôts et taxes	344 238
	74	Dotations et participations	131 718
	75	Autres produits gestion courante	18 000
	76	Produits financiers	
	77	Produits exceptionnels	
	78	reprises provisions ou amortiss.	
	002	Excédent reporté	179 516
Total recettes			754 280
Dépenses	011	Charges à caractère général	358 591
	012	Charges de personnel	257 900
	014	Atténuation de produits	
	042	Transfert entre section	18 782
	65	Autres charges gestion courante	101 797
	66	Charges financières	15 710
	67	Charges exceptionnelles	1 500
	23	Virement section d'investissement	-
Total dépenses			754 280

Investissement	Chapitre	Nom	Budget 2012
Recettes	001	Excédent Investissement reporté	29 730
	040	Opération d'ordre	18 782
	10	Dotations fonds divers, réserves	54 202
	13	Subventions d'investissements	75 340
	16	emprunts et dettes assimilées	261 834
	Total recettes		
Dépenses	001	Déficit reporté	
	040	Opération d'ordre	
	16	Remboursement d'emprunts	43 206
	204	Subventions équipements SIEGE	84 766
	21	Opérations d'équipement	311 916
Total dépenses			439 888

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget 2012.

5. Vote des taux d'imposition 2012.

Monsieur Lionel LEGRIX rappelle que le budget présenté a été construit sur des taux d'imposition identiques à l'année 2011 et propose que les trois taux soient reconduits.

Les taux se déclinent de la manière suivante :

- Taxe habitation : 12,00 %
- Taxe foncière : 16,60 %
- Non bâtie : 53,26 %.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les taux 2012, sans augmentation.

6. Subventions diverses.

Monsieur Lionel LEGRIX présente au Conseil Municipal une liste d'Associations ayant sollicité l'octroi d'une subvention par la Commune.

Le Conseil Municipal a établi ainsi qu'il suit la liste des subventions diverses allouées pour l'année 2012 :

Structure	Montant
Croix Rouge Française	63 €
Comité Départemental des Aveugles	31 €
Enfance malheureuse	70 €
Anciens combattants A.F.N.	31 €
Prévention routière	30 €
Monuments et Sites de l'Eure	35 €
Ligue contre le cancer	107 €
Comité Départemental Antituberculeux	69 €
Papillons blancs – LES ANDELYS	75 €
Vie et Espoir – VAL DE REUIL	56 €
A.F.M Myopathe	32 €
Lutte contre le SIDA	65 €
Resto du Cœur	88 €
Secours Catholique	41 €
USEP	149 €
NAFSEP	55 €
I.M.A	541 €
Souvenir Français	70 €
Alcool – Info Haute Normandie	30 €
TOTAL :	1 637 €

Délibération votée à l'unanimité.

7. Questions diverses.**7.1 Lotissement PFI, route de Muids : cession de parcelles**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier pour le lotissement de M. Jean-Marc SAULIERE représentant la Société Familial Immobilier (P.F.I) est en cours d'étude. Il convient que les parcelles A et B soit cédée dans le domaine public de la Commune après achèvement et réception des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la rétrocession des lots A et B dans le domaine public communal,
- dit que tous les frais liés à ce transfert seront à la charge du lotisseur,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents de la convention.

Délibération votée à l'unanimité.

7.2 Lotissement PFI, route de Muids : PVR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour la réalisation d'un lotissement entre la Route de Muids et la rue du Beau Soleil, il est nécessaire de réaliser des travaux de renforcement du réseau de distribution électrique.

Les travaux seront réalisés par le S.I.E.G.E. qui a établi une estimation pour un total de 45 000 €/TTC.

Dans le cadre de la PVR, le Conseil Municipal demande que 100% du montant de la participation communale soit à la charge du propriétaire aménageur, la société Patrimoine Familial Immobilier (P.F.I).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du S.I.E.G.E, et décide que 100% du montant de la participation communale sera à la charge du demandeur : La société Patrimoine Familial Immobilier (P.F.I) ou de ses ayants droits.

Délibération votée à l'unanimité.

7.3 Augmentation de la durée du travail du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter la durée du travail hebdomadaire du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Cette augmentation est due notamment à l'augmentation d'activité de ce poste en raison du développement de la commune et de l'accroissement du nombre de dossiers administratifs à traiter.

Monsieur le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de 28h00 à 35h00, à partir du 1^{er} avril 2012.

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'augmenter la durée hebdomadaire de 28h00 à 35h00, à partir du 1^{er} avril 2012.

Délibération votée à l'unanimité.

7.4 Assurance groupe du personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat actuel du Centre de Gestion de l'Eure arrive à terme le 21/12/2012. Le Centre de Gestion doit, dans le cadre de la loi et du code des marchés publics, remettre ce contrat en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve le droit d'y adhérer.

Délibération votée à l'unanimité.

7.5 Indemnité logement instituteurs non logés

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle indemnité annuelle dite « pour les instituteurs non logés », d'un montant de 2 541,24 € proposée par l'Etat.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette nouvelle indemnité.

7.6 Inauguration de la place du CAC

Monsieur le Maire, et la CASE, ont fixé l'inauguration : le Mardi 15 mai 2012, à 17h30.

7.7 Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les effectifs prévus pour la rentrée 2012 sont à ce jour supérieur de 2 élèves à ceux d'aujourd'hui. Il est donc incompréhensible qu'une fermeture de classe intervienne. Un rendez-vous a été pris auprès de l'académie auquel participeront Monsieur le Maire, M. Yvan DUGARD et un représentant des parents d'élèves.

7.8 Nuisance sonore

Monsieur Jean-Paul Malvoisin remercie la société Bosmy pour son action, destinée à résoudre les nuisances sonores qu'il avait signalées lors d'un précédent Conseil.

Clôture :

La séance est levée le lundi 2 avril 2012, à 22 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 23 avril 2012.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Eric DURAND, Pascal GROULT, José HENRI, Jean-Paul MALVOISIN.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET.

Absent ayant donné pouvoir : M. Jacques JOLY à M. Jean-Marc MOGLIA.

Excusés : Mme Isabelle TINEL, M. Jean LE GOFF, M. Eric LENFANT.

Secrétaire de Séance : Mme Corinne ROBBE

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Projet d'enfouissement du réseau électrique Route d'Herqueville.
- 2°: Convention pour le poste du réseau électrique Route d'Herqueville.
- 3°: Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.
- 4°: Devis pour les travaux de voirie, afin de sécuriser la Route de Muids.
- 5°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 23 avril à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Projet d'enfouissement du réseau électrique Route d'Herqueville.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à une demande de la Commune, le S.I.E.G.E (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) propose d'entreprendre des travaux sur les réseaux de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public, et Télécom. Le coût total estimé est de 145 000 €/TTC

La contribution financière de la commune s'élève à :

- En section d'investissement : 26 588,63 €.
- En section de fonctionnement : 11 979,93 €.

Ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le S.I.E.G.E, dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après avoir délibéré, la délibération est votée à la majorité :

9 voix favorables, 3 abstentions.

Le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur Le Maire à signer la convention de participation financière,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissements, et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

2. Convention pour le poste du réseau électrique Route d'Herqueville.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à des chutes de tensions signalées par ERDF, le S.I.E.G.E doit renforcer le réseau électrique Route d'Herqueville.

Pour renforcer le réseau électrique, le S.I.E.G.E doit remplacer le poste situé sur la parcelle B.191, Route d'Herqueville.

Après délibération le Conseil Municipal :

- Autorise le SIEGE à installer un nouveau poste de transformation sur le domaine communal (parcelle B 191, Route d'Herqueville).
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle B 191.

Délibération votée à l'unanimité.

3. Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'intégration de la Commune de Portejoie dans la CASE, il y a lieu de statuer sur le projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure arrêté par Monsieur Le Préfet.

Le Conseil Municipal avait statué sur l'intégration de la Commune de Portejoie lors de sa réunion du 4 juillet 2011 (délibération 19/11 acquise à la majorité).

Le projet de nouveau périmètre proposé pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure est : Communes de : **Portejoie**, Acquigny, Amfreville sous les Monts, Amfreville sur Iton, Andé, Connelles, Crasville, La Haye le Comte, La Haye Malherbe, Herqueville, Heudebouville, Incarville, Léry, Louviers, Le Manoir sur Seine, Le Mesnil Jourdain, Pinterville, Pitres, Pont de l'Arche, Poses, Quatremare, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray, Surtauville, Surville, Tournedos sur Seine, La Vacherie, Val de Reuil, Le Vaudreuil, Vironvay.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Délibération votée à l'unanimité.

4. Devis pour les travaux de voirie, afin de sécuriser la Route de Muids

Monsieur Morenne expose au Conseil Municipal le projet pour la sécurisation de la Route de Muids, notamment à l'intersection de la Sente aux Blés et de la Rue des Prunus.

Le projet comprend :

- La réalisation de deux ralentisseurs en amont et en aval du point de passage piétons sur la Route de Muids,
- La signalisation en zone 30, Route de Muids et Rue des Prunus,
- La réalisation d'un trottoir, dans l'herbage communal sur une trentaine de mètres,
- L'installation d'un radar pédagogique, dans le sens Muids-Andé.

Pour ces aménagements de voiries 4 entreprises ont été consultées. Les entreprises VIA France et DEVAUX ont répondu à la consultation.

Entreprise	Prix points sur 60	Délai sur 20	Valeur Technique sur 20	Total
Via France	19781,90 € 56,74	20,00	20,00	96,74
Devaux	18705,55 € 60,00	20,00	15,00	95,00

Pour la fourniture du radar pédagogique 3 entreprises ont été consultées (Datacollect, Elan Cité et ALMS), et ont répondu.

Entreprise	Prix H.T.
Datacollect	2138,77 €
Élan Cité	2742,40 €
ALMS	3625,00 €

Pour la fourniture d'un mât, qui servira de support au radar pédagogique, 2 entreprises locales ont été consultées (La Signalisation Routière, et Signalisation Lacroix).

Entreprise	Prix H.T.
La Signalisation Routière	437.03 €
Signalisation Lacroix	478.12 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir :

- L'entreprise Via France, pour les installations de voiries ;
- L'entreprise Datacollect, pour le radar pédagogique ;
- L'entreprise La Signalisation Routière, pour le mât du radar pédagogique.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Questions diverses.

5.1 Chiens errants.

Suite à un problème posé par un chien abandonné fin février, le Conseil trouve scandaleux que des chiens puissent être abandonnés, délibérément, par leurs maîtres, ou que lorsqu'ils s'échappent, des propriétaires ne fassent pas le nécessaire pour les retrouver rapidement et réaliser les travaux sur leurs clôtures.

Mme Robbe présente deux conventions qui permettraient à la commune de conduire les chiens errants dans les chenils de la ville de Louviers, ou de la ville de Val de Reuil.

Pour récupérer leurs chiens les propriétaires devront prendre en charge les frais de recherche et d'hébergement des chiens.

Cette prise en charge, des frais occasionnés, permettrait de sensibiliser les propriétaires à ne pas laisser errer leurs chiens.

Le Conseil Municipal attend les nouveaux tarifs pour choisir l'une de ces conventions.

5.2 Matériels informatiques de la CASE.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que 25 postes informatiques obsolètes sont proposés par la CASE aux Communes. Andé s'est inscrit pour 7 postes, mais compte tenu du nombre de demandes, la CASE limitera à 4 postes maximum par Commune. Nous serons informés dans quelques jours de l'attribution éventuelle pour Andé.

5.3 Inauguration de la place du CAC.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration de la place du CAC, et de la Sente des Ecoliers, aura lieu le 15 mai à 17h30.

5.4 Arbres place du CAC.

Suite à une question de M. Pascal GROULT, Monsieur Le Maire confirme au Conseil Municipal que plusieurs arbres, côté tennis, sont malades, mais rappelle qu'une rangée de nouveaux arbres a été plantée sur la place du CAC vers le tennis.

Il est donc proposé de couper ceux qui sont en mauvais état, et de conserver les autres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

5.5 Nom des rues du lotissement du Chêne Jaunet

Monsieur Le Maire distribue le plan du lotissement du Chêne Jaunet et demande au Conseil de réfléchir au nom des nouvelles rues, et de faire des propositions. Une séance de travail sera organisée pour choisir le nouveau « nom » de ces voiries.

5.6 Départ en retraite du directeur de l'école

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le **vendredi 29 Juin** une fête sera organisée, en l'honneur de Monsieur DUGARD, directeur de l'école, pour son départ en retraite. Outre les personnalités et collègues, les Parents d'Elèves y seront conviés.

5.7 Culture et Spectacles sur Andé

Dans le cadre de l'opération « Les petites scènes voyagent », financée par la CASE, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la troupe de la Scène Nationale d'Evreux interviendra gratuitement le samedi 23 Juin, à 16h30 devant la mairie, et à 18h au Moulin d'Andé. 2 spectacles seront également donnés à St Pierre du Vauvray et St Etienne du Vauvray.

D'autre part, le concert de Jazz, organisé le 4 juin 2011 au Moulin d'Andé par les communes d'Andé, St Pierre, et St Etienne, a été un succès. De nombreuses personnes ont demandé la reconduction de cet événement.

Aussi, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une soirée Jazz, avec le BIG BAND de Rouen, est en cours d'organisation. Elle est prévue dans la soirée du samedi 23 juin, au Moulin d'Andé (devant le théâtre).

Cette année elle sera à nouveau sponsorisée par les communes d'Andé, St-Pierre du Vauvray, St-Etienne du Vauvray, ainsi que Léry et Poses qui nous rejoignent pour cette organisation. Une convention est en cours d'élaboration et sera soumise au prochain Conseil.

Clôture :

La séance est levée le lundi 23 avril 2012 à 21h00.

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 25 juin 2012.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, José HENRI, Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN, Pascal GROULT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET.

Pouvoirs : Mme Isabelle TINEL à M. Miguel MORENNE.

Absents excusés : M. Eric DURAND.

Secrétaire de Séance : M. Miguel MORENNE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 : Redevance pour occupation du domaine public par des ouvrages de télécommunication
- 2 : Convention avec le Moulin d'Andé pour le spectacle du Big Band
- 3 : Convention pour le centre de loisirs (juillet 2012)
- 4 : Tarif salle communale au 1er septembre 2012
- 5 : Tarif cantine et centre de loisirs au 1er septembre 2012
- 6 : Noms des rues du lotissement les Grands Bois
- 7 : Demande d'achat de terrains à la commune
- 8 : Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 25 juin 2012 à 21h00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Redevance pour occupation du domaine public par des ouvrages de télécommunication

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public non routier, droits de passage sur le domaine public routier et servitude sur les propriétés privés.

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunications, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et qu'à ce titre, la Commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux.

Considérant les importants avantages procurés aux opérateurs pour l'implantation des artères sur le domaine public.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2012 selon les tarifs suivants :

Redevance payable en	2012
Souterraine (km)	23,701
Aérien (km)	15,480
Surface au sol (Cabines,...) (m²)	1,5
Indice moyen des TP (TP01)	673,575
Total pour l'année	1 753,95 €

Délibération votée à l'unanimité (14 voix pour, 0 abstention, 0 contre).

2. Convention avec le Moulin d'Andé pour le Concert du Big Band

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une convention avec : Le Moulin d'Andé, les Communes de St-Pierre du Vauvray, St-Etienne du Vauvray, Léry, Poses ; pour l'organisation d'un concert de jazz, le samedi 23 juin 2012 à 20h45, donné par le **Big Band** de Rouen, pour un coût de 600 € par commune.

Pour les habitants des cinq Communes, les billets seront vendus à un tarif très réduits. Les cinq Communes régleront à l'association culturelle du Moulin d'Andé, le montant de 600 € chacune dans la semaine qui suit le spectacle (soit une subvention totale 3.000 €).

Le cachet des artistes (groupe de jazz), ainsi que les frais annexes (repas, déplacements, autres ...) seront réglés directement par l'association culturelle du Moulin d'ANDE.

Par ailleurs, l'association du Moulin d'ANDE, vendra directement des places à tarif normal aux autres spectateurs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention avec : l'Association Culturelle du Moulin d'Andé, et les Communes de St-Pierre du Vauvray, St-Etienne du Vauvray, Léry et Poses.

Délibération votée à l'unanimité.

3. Convention pour le centre de loisirs (juillet 2012)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une convention, avec le CCAS de St-Pierre-du-Vauvray et la Mairie de St-Etienne-du-Vauvray, pour le Centre de Loisirs pendant le mois de juillet 2012, afin de permettre l'accès du Centre aux enfants de ces deux communes.

Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles, en tenant compte du nombre d'encadrants et des locaux.

Après concertation, le tarif pour chaque enfant de St-Pierre-du-Vauvray et de St-Etienne-du-Vauvray sera le même que pour les Andéens. Le CCAS de St-Pierre-du-Vauvray et la Mairie de St-Etienne-du-Vauvray paieront, à la Commune d'Andé, la différence avec le coût réel.

Le bilan exact sera établi à la fin du mois de juillet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le CCAS de la Commune de St-Pierre-du-Vauvray et la Mairie de St-Etienne-du-Vauvray, pour le Centre de Loisirs pendant le mois de juillet 2012.

Délibération votée à l'unanimité.

4. Tarif de location de la salle communale (C.A.C), au 1er septembre 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 1 % au 1^{er} septembre 2012 des tarifs de location de la salle communale « C.A.C » aux personnes de la Commune, et de 2% aux personnes extérieures à la Commune.

Désignation	ETE		HIVER	
	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
Grande salle + cuisine	223,21	462,06	334,31	743,58
Grande salle, sans cuisine	188,87	385,56	259,57	615,06
Petite salle + cuisine	179,78	385,56	228,26	537,54
Petite salle, sans cuisine	132,31	292,74	167,66	462,06
Vin d'honneur, petite salle	77,77	169,32	107,06	231,54
Vin d'honneur, grande salle	152,51	231,54	182,81	299,88
Location jeunes	77,77	-----	77,77	-----
Chaises	1,10	Réservé exclusivement aux habitants de la Commune, pour leur domicile.		
Tables	6,70			

La caution reste fixée à 1.100 € pour toutes locations de salles et sera rendue après constatation du bon état des lieux, lors de la restitution des clés.
Le tarif été commence le 1^{er} mai et se termine le 30 septembre.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Tarif cantine et centre de loisirs au 1er septembre 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réviser la participation demandée aux usagers des services de cantine et centre de loisirs. Il propose une augmentation de l'ordre de 2 %.

Nouveaux tarifs proposés au 1^{er} septembre 2012 :

ANDE	
Cantine	3,39 €
Garderie	2,48 €
Centre de loisirs avec repas	10,57 €
Centre de loisirs sans repas	7,44 €
Mercredi ½ journée sans repas (période scolaire)	4,06 €
Mercredi ½ journée avec repas (période scolaire)	7,48 €
EXTERIEUR	
Cantine	5,04 €
Centre de loisirs avec repas	14,89 €
Centre de loisirs sans repas	10,15 €
Mercredi ½ journée sans repas (période scolaire)	5,60 €
Mercredi ½ journée avec repas (période scolaire)	10,71 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les nouveaux tarifs, avec effet au 1^{er} septembre 2012.

Délibération votée à l'unanimité.

6. Noms des Rues dans le lotissement dit « les Grands Bois »

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il faut attribuer un ou plusieurs noms pour la nouvelle voirie du Lotissement actuellement dit « Les Grands Bois » (au Puchots) entre la rue du Beau Soleil et le Chemin des Crétiens.

8 propositions ont été reçues : Rue des Magnolias, Rue de la Forêt, Rue des Genêts, Rue des Marronniers, Rue des Cerisiers, Rue du Grand Chêne, Rue des Chênes, et Rue des Châtaigniers.

Monsieur Le Maire soumet le choix au vote du Conseil Municipal.

Il est décidé, pour l'instant, d'attribuer un nom uniquement à la voirie déjà réalisée concernant la première tranche. Les voiries de la deuxième tranche seront examinées plus tard.

La numérotation des maisons dans cette voie, sera conforme aux usages (dans le sens ou coule la Seine ; numéros impairs à gauche, numéros pairs à droite). Par ailleurs, les lots donnant sur la Rue du Beau Soleil, seront bien entendu numérotés dans cette Rue.

Après discussion, le résultat du vote est le suivant : Rue des Châtaigniers = 14 voix.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la désignation de cette nouvelle Voie, qui sera donc nommée : **Rue des Châtaigniers**.

Délibération votée à l'unanimité.

7. Demandes d'achat de terrains à la commune

Monsieur Le Maire indique que 2 personnes souhaitent acquérir chacun une parcelle, propriété de la commune, attenante à leur terrain. Le Conseil Municipal souhaite que les voisins en soient informés.

Pour chaque parcelle, il conviendra de négocier un prix de vente. Et, conformément à la règle, les frais de bornage et d'acquisition seront pris en charge (intégralement) par l'acquéreur. Il est proposé une délibération séparée pour chaque transaction.

Pour la 1^{ère} parcelle, il s'agit de M. Buquet, 5 impasse des Lauriers.
Délibération votée à l'unanimité.

Pour la 2^{ème} parcelle, il s'agit de M. Lemaître, 8 rue des Murettes.
Délibération votée à la majorité : 12 Pour, 1 Contre, 1 Abstention.

8. Questions diverses.**8.1 Décision Modificative :**

Concernant le projet de construction de locaux pour le Restaurant Scolaire, et le Centre de Loisirs, Monsieur le Maire propose d'établir au budget d'investissement la décision modificative budgétaire suivante :

<i>Recettes</i>			<i>Dépenses</i>		
chapitre	Compte	Montant	chapitre	Compte	Montant
16	1641	5 510	23	2313	5 510

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, la modification budgétaire ci-dessus.

8.2 Bornes incendie :

Monsieur Le Maire indique que les pompiers ont contrôlé les nouvelles bornes à incendie, déjà installées dans le lotissement dit « Les Grands Bois », par l'aménageur. Aucune remarque n'a été formulée, la protection est conforme aux règles.

8.3 Vol de fleurs au Mesnil :

Madame Sylvie LEBRET indique que les fleurs à l'entrée du Mesnil ont été volées. Seule la vasque est restée...

Le Conseil Municipal déplore une nouvelle fois ces actes de malveillance et sollicitera le voisinage pour surveiller ces plantations.

8.4 Arbres dangereux :

Monsieur Eric LENFANT informe le Conseil que 3 peupliers, Rue de l'Eglise, sont dangereux. Il présente 2 devis pour l'abattage de ces arbres.

Société DUVAL 440,00 €, TTC.

Société HEULLANT 430,56 €, TTC.

La société HEULLANT est retenue, à l'unanimité.

Clôture :

La séance est levée le lundi 25 juin, à 23h55.

CONSEIL MUNICIPAL du : Vendredi 27 juillet 2012.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, José HENRI, Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Jean-Paul MALVOISIN, Pascal GROULT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET.

Pouvoirs : Mme Isabelle TINEL à M. Jean-Marc MOGLIA,
M. Eric DURAND à M. Lionel LEGRIX,
M. Eric LENFANT à Mme Denise VARD.

Secrétaire de Séance : Mme Denise VARD.

ORDRE DU JOUR :

- 1 : Encaissement de chèque USEP.
- 2 : Modification des statuts de la CASE : construction, aménagement, entretien et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie sur le territoire.
- 3 : Demande de fonds de concours : travaux électriques et enfouissement.
- 4 : PVR : Chêne Jaunet (les Puchots), et le Mesnil.
- 5 : Projet changement de portail de l'école.
- 6 : Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le vendredi 27 2012 à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Encaissement de chèque USEP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de **409,94€**, de l'Association USEP représentant le remboursement des frais de déplacement en car pour le Cross 2012, des Ecoles primaires : d'Andé, St-Pierre, et St Etienne du Vauvray.

Délibération votée à l'unanimité.

2. Modification des statuts de la CASE : construction, aménagement, entretien et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie sur le territoire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté d'agglomération Seine-Eure, lors du conseil communautaire du 31 mai 2012, a délibéré favorablement pour faire évoluer les statuts de la Communauté d'agglomération en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie sur le territoire.

Monsieur Le Maire, précise que l'ensemble des conseils municipaux des Communes membres doit se prononcer sur l'évolution des statuts de la Communauté d'agglomération, invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable sur l'évolution des statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie sur le territoire.

Délibération votée à l'unanimité.

3. Demande de fonds de concours : travaux électriques et enfouissement.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la date limite de dépôt des demandes de fonds de concours des communes, auprès de la C.A.S.E, au titre de l'année 2012, est fixée au vendredi 14 septembre 2012.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une demande de fonds de concours concernant les travaux électriques et les travaux d'enfouissement prévus pour l'année 2012, Route d'Herqueville et Rue des Ecoles.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le tableau de synthèse des coûts, et la répartition du financement.

Type d'investissements	Coût TTC	Part du SIEGE	Part Communale	Demande à la CASE	Reste à d'Andé
Travaux électriques et enfouissements	152 031,20	106 431,44	45 599,76	18 239,90	27 359,86
RR Route Herqueville	95 000,00	79 113,71	15 886,29	6 354,52	9 531,77
EP Route Herqueville	32 000,00	21 297,66	10 702,34	4 280,94	6 421,40
FT Route Herqueville	18 000,00	6 020,07	11 979,93	4 791,97	7 187,96
FT Rue des Ecoles	7 031,20	0,00	7 031,20	2 812,48	4 218,72

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à effectuer une demande de fonds de concours à la CASE, pour les travaux électriques et d'enfouissement, au titre de l'année 2012, et à signer tous documents afférents à cette demande de fonds de concours.

Délibération votée à l'unanimité.

4. PVR : Chêne Jaunet (les Puchots), et Le Mesnil

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2011, concernant les travaux électriques au Puchots, et leur estimation.

Il expose au Conseil Municipal que, pour la réalisation du lotissement « Les Grands Bois », des travaux de renforcement du réseau de distribution électrique ont été réalisés.

Le cout total définitif de l'extension du réseau électrique, effectuée par le S.I.E.G.E, est de 34 844,67 € TTC.

La part communale sera de 60% du hors taxe, soit : 17 480,60 €.

Dans le cadre de la PVR, le Conseil Municipal demande que 100 % du montant de la participation communale soit à la charge du « propriétaire – aménageur » (la Société Le Chêne Jaunet).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal accepte de payer la part communale, qui s'élève à 17 480,60 €.

Le Conseil Municipal décide que 100 % du montant de la participation communale sera à la charge du demandeur Le Chêne Jaunet, ou de ses ayants droits, soit 17 480,60 €.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Projet changement de portail de l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de changer le portail d'entrée de la cour de l'école.

Une somme avait été budgétée au BP 2012, en prévision de cette dépense.

Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal le devis de l'entreprise NORMACLO d'un montant total de 2 207,16 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'accepter ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération votée à l'unanimité.

6. Questions diverses.

6.1 Vols de fleurs devant la Mairie :

Madame Sylvie LEBRET indique que les 4 jardinières devant la Mairie ont disparues.

Ces vols sont systématiquement signalés à la Gendarmerie, qui recherche les auteurs.

Le Conseil Municipal déplore une nouvelle fois ces actes de malveillance. Ceci coûte cher aux contribuables, et met en cause le travail des personnes qui travaillent pour le fleurissement et l'embellissement de la Commune.

6.2 Période de vacances :

Des circulations « suspectes », et des signes de repérages ont été signalés sur la Commune. En cette période de vacances, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'être particulièrement vigilant, vis-à-vis de ces agissements qui cherchent à repérer les maisons fermées ou « cambriolables ».

En cas de doute, il est important d'informer immédiatement la Gendarmerie, ou la Mairie.

6.3 Passage protégé entre la maternelle et la cantine :

Une demande est faite pour matérialiser le passage protégé, pour les piétons, entre l'école maternelle et le C.A.C.

Après la réfection de la Rue des Murettes, la peinture a disparue. Elle sera demandée au service voirie de la CASE.

6.4 Parking du CAC :

Une demande est faite pour que le petit parking, proche du C.A.C, soit réservé en priorité au personnel communal et aux enseignants. Pour les activités, il est proposé que les utilisateurs soient orientés vers le nouveau « grand » parking.

6.5 Diplômés d'Andé :

M. MALVOISIN réitère sa demande d'organisation d'une manifestation, en fin d'année scolaire, pour la mise à l'honneur des diplômés d'Andé.

Le Conseil Municipal lui demande de créer un groupe de réflexion sur le sujet, et de faire des propositions lors d'une prochaine réunion..

Clôture :

La séance est levée le vendredi 27 juillet, à 20h00.

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 19 novembre 2012.

Présents :

MM Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Pascal GROULT, José HENRI, Jacques JOLY, Eric LENFANT, Jean LE GOFF, Jean-Paul MALVOISIN.

Mmes Denise VARD, Sylvie LEBRET.

Absents ayant donné pouvoir : M. Eric DURAND à M. Miguel MORENNE,
Mme Françoise GERMAINE à Mme Denise VARD,
Mme Corinne ROBBE à M. Lionel LEGRIX,
Mme Isabelle TINEL à M. Jean-Marc MOGLIA,

Secrétaire de séance : Mme Denise VARD.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Emprunt.
- 2°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 19 novembre à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Emprunt

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour couvrir les dépenses d'investissements de la Commune, il convient de recourir à un emprunt. Il propose un montant de 300 000 €, sur 15 ans.

Les travaux réalisés concerne l'aménagement du parking du CAC, des Sentes piétonnes, la toiture du CAC, le sas d'entrée, la sécurisation de la Route de Muids, l'enfouissement des lignes électriques et téléphonique Route d'Herqueville, l'accueil et le bureau du secrétariat de Mairie...

Après lecture des diverses propositions, le Conseil Municipal retient l'option 2, de la Caisse d'Epargne aux conditions ci-dessous :

- ✓ Montant : 300 000 €
- ✓ Durée : 15 ans
- ✓ Profil d'amortissement : amort.constant PEC & PEC DUO (suramorti)
- ✓ Périodicité des amortissements : annuelle
- ✓ Périodicité des intérêts : annuelle
- ✓ Différé d'amortissement : 0
- ✓ Point départ d'amortissement : 15/12/2012
- ✓ Date de 1^{er} échéance : 01/03/2013
- ✓ Date de deuxième échéance : 01/03/2014
- ✓ Base de calcul : 30/360
- ✓ Taux du prêt : 4.420%
- ✓ Taux apparent 3.89%

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte les propositions et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité.

2 Questions diverses.**2.1 Voirie et éclairage public.**

- Monsieur MORENNE rappelle la réunion de la commission voirie en Mairie le mercredi 21 novembre à 8h30, ayant pour objet de transmettre à la CASE les besoins de travaux pour l'année 2013.
- Monsieur Le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement de l'électricité et du téléphone, réalisés par le SIEGE, Route d'Herqueville, se termineront fin février. Il est donc normal que la voirie et les trottoirs ne soient pas encore complètement remis en état.
- Monsieur Le Maire souhaite faire étudier l'éclairage sur le nouveau ralentisseur, et le passage piéton, installé route de Muids.

2.2 Commission Commerce et Artisanat.

Monsieur MORENNE fait part de la réunion du 16 novembre à la CCI d'Evreux, pour le développement du commerce et de l'artisanat dans le Département de l'Eure. Le territoire de la CASE bénéficie d'une forte attractivité, et sa population aura augmenté de 23 % en 2022. Les nouveaux besoins nécessiteront un renforcement du commerce de proximité. Notre Commune devra s'adapter et offrir des services supplémentaires. Des études sont menées actuellement avec la commission Commerce-Artisanat de la CASE pour permettre l'implantation de commerces de proximité dans la Commune.

Clôture :

La séance est levée le lundi 19 novembre, à 19 h 20.

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 17 décembre 2012.

Présents :

MM Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Pascal GROULT, Jacques JOLY, Eric LENFANT, Jean LE GOFF, Jean-Paul MALVOISIN.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle TINEL à M. Miguel MORENNE.

Absents excusés : MM Eric DURAND, José HENRI.

Secrétaire de séance : M. Miguel MORENNE.

ORDRE DU JOUR :

- Avis de la commune sur le 2ème programme local de l'habitat de la CASE;
- Personnel communal : Contrat d'assurance statutaire;
- Décision Modificative budgétaire;
- Rémunération des agents recenseurs (recensement 2013);
- Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 17 décembre, à 21h00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Avis de la commune sur le 2ème programme local de l'habitat de la CASE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n°12-139 du conseil communautaire du 31 mai 2012, la Communauté d'Agglomération Seine Eure a arrêté son projet de Programme Local de l'habitat pour la période 2012-2017, qui comprend le bilan du PLH1, les orientations, le programme d'actions, les objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Résultat du vote sur l'approbation du PLH2 proposé par la CASE :

Pour : 0 ; Contre : 8 ; Abstentions : 5.

2. Personnel communal : contrat d'assurance statutaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération le 2 avril 2012, le Conseil Municipal avait accepté, à l'unanimité, de charger le Centre De Gestion de l'Eure de la négociation d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une assurance agréée et se réservait le droit d'y adhérer.

Au terme de cette négociation le groupe SOFCAP-DEXIA a été retenu, par le Centre de Gestion. Le coût pour la commune serait de 7.826,15 € (taux = 6,85 %).

La société d'assurance GROUPAMA, déjà assureur des biens de la commune, propose le même type de contrat et les mêmes garanties, pour un coût moindre : 6.906,42 € (taux = 6 %).

De plus, en signant ce contrat, la commune bénéficierait d'une remise de 5 % sur son assurance Villasur-Groupama.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'abandonner l'assurance du Centre De Gestion et d'adhérer auprès de GROUPAMA.

Résultat du vote : Pour = 12 ; Contre = 0 ; Abstention = 1.

3. Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire propose d'établir une décision modificative budgétaire comme suit :

Investissement -					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
chapitre	Compte	Montant	chapitre	Compte	Montant
040	21311	+1 555			
040	21318	- 1 555			
	Total	0			
Fonctionnement -					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
chapitre	Compte	Montant	chapitre	Compte	Montant
011	61522	- 7 045	042	722	1 555
012	6411	+8 400			
67	673	+ 200			
	Total	1 555			1 555

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification budgétaire ci-dessus.

4. Rémunération des agents recenseurs (recensement 2013)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de créer deux emplois d'agents recenseurs, afin de réaliser les opérations du recensement 2013.

L'INSEE indemnise partiellement les Communes pour les dépenses engagées.

Le Conseil Municipal décide le recrutement de deux agents recenseurs, du 3 janvier au 15 février 2013.

Ces agents recenseurs seront Madame Maryse LE GOFF et Madame Eliane BOURGIS. Elles seront rémunérées au forfait d'un mois de salaire qui sera calculé sur la base du SMIC horaire.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Questions diverses

5.1 Equipement sportif cour de l'école.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enseignants et les parents d'élèves avaient organisé un Loto au profit de l'école. Ils ont décidé que le bénéfice serait affecté à un équipement sportif dans la cour. Les enfants avaient été consultés l'an dernier et leur choix s'était fixé sur un panneau de basket. Un groupe de travail est donc constitué afin de réaliser ce projet.

Ce groupe de travail comprend : 1 enseignant, 1 parent, et doit s'enrichir d'un élu.

Le Conseil Municipal propose M. Jacques JOLY comme représentant de la Commune.

5.2 Rachat de parcelle.

Monsieur Le Maire indique que la Commune est propriétaire d'une parcelle d'1ha10 sur la commune de Muids, et d'un terrain dans le marais, près du Chemin du Roi.

Une proposition d'achat de ces parcelles a été transmise à la Commune.

Monsieur Le Maire, après débat, est autorisé à établir une proposition financière qui sera présentée lors d'un prochain conseil.

5.3 Eclairage public.

Monsieur MALVOISIN informe qu'un réverbère, au Chemin des Crétis, gêne la réalisation de la voirie aux Grands Bois. Par ailleurs, le Chêne Jaunet pose de nouveaux réverbères au même endroit.

Monsieur le Maire indique que le déplacement des réverbères est assuré par le SIEGE, à la charge de l'aménageur.

Une délibération est proposée, pour autoriser ce déplacement par le SIEGE, pour le compte du Chêne Jaunet.

Délibération votée à l'unanimité.

5.4 Voirie

Monsieur MORENNE fait un point sur les projets de voirie en cours d'étude avec la CASE. Ces projets seront revus dans le cadre de l'établissement du budget 2013.

Clôture :

La séance est levée le lundi 17 décembre, à 23h25.